

31 – COMMENT LES SOCIOLOGUES ABORDENT-ILS LE FAIT DELINQUANT ?

A – DEFINITION DU PHENOMENE OBSERVE : DEVIANCE, DELINQUANCE, CONTRÔLE SOCIAL

a) – La déviance se définit par rapport aux normes

Le terme de déviance doit être distingué de termes proches comme ceux de délinquance utilisés par les « pénalistes ». En effet, si l'étude de la délinquance ou de la criminalité constitue un champ important de la sociologie de la déviance, celle-ci ne se réduit pas à l'étude des seuls phénomènes sociaux réprimés pénalement. Elle recouvre une réalité beaucoup plus large.

En fait, la déviance n'a pas de substantialité en soi ; elle n'existe que par rapport à la norme dont elle est dérivée. Tout comportement jugé non conforme aux normes sociales d'un groupe - qu'elles soient codifiées ou non - entre dans le champ d'étude de la déviance. En ce sens, le phénomène de la déviance est consubstantiel à l'existence de la vie en société : partout où il existe des normes, il existe une transgression de la norme (sinon comment saurait-on que la norme existe ?).

L'évolution de la déviance ne peut être analysée indépendamment de celle des normes et de la manière dont leur non respect est sanctionné. Le niveau de la déviance peut ainsi s'accroître parce que le nombre de "comportements déviants" augmente à système normatif inchangé mais aussi parce que la multiplication des normes fait entrer dans le champ de la déviance des comportements qui ne l'étaient pas auparavant. En sens inverse, un affaiblissement du système normatif peut laisser croire à une diminution de la déviance alors même que les "comportements déviants" n'ont pas quantitativement diminué : c'est leur qualification par la société qui a changé.

De ce point de vue, l'action des communautés déviantes organisées peut contribuer à légitimer dans la société des comportements jugés antérieurement déviants, voire criminels : c'est ainsi que l'homosexualité, considérée naguère comme une transgression sexuelle, est aujourd'hui tolérée dans la plupart des sociétés occidentales ; de même l'avortement longtemps considéré en France comme un crime passible de la Cour d'Assises a été légalisé par la loi sur l'interruption de grossesse en 1975. (Source : Jean Etienne, *Document pour l'Enseignement Économique et Social*, n° 93, octobre 1993)

Q1 – Cochez les comportements qui vous apparaissent comme des comportements déviants :

	Déviance
Un couple qui divorce	<input type="checkbox"/>
Un dirigeant de société qui profite d'une information confidentielle pour acheter des actions	<input type="checkbox"/>
Fumer dans les toilettes du lycée	<input type="checkbox"/>
Cracher par terre	<input type="checkbox"/>
S'embrasser en public	<input type="checkbox"/>
Fumer du cannabis	<input type="checkbox"/>
Les seins nus sur la plage	<input type="checkbox"/>
Rouler à 65 km/h en ville	<input type="checkbox"/>

Q2 – A partir de ces exemples et du texte, donnez une définition provisoire de *norme sociale* et de *déviance*.

-
-
-
-
-
-

Q3 – Pourquoi peut-on dire que la déviance est à la fois un phénomène universel et relatif ?

-
-
-
-
-
-

Q4 – Quels sont les problèmes que rencontre le sociologue pour étudier la déviance dans le temps ?

-
-
-
-
-
-

b) – La délinquance se définit par rapport à la loi

1 – La loi pose la question de ce qui est légal, les incivilités de ce qui dérange dans la vie quotidienne. Bien entendu, ces deux ensembles se recoupent en partie dans une zone intermédiaire, où les "dérangements" sont sanctionnés par la loi. En fait, on pourrait découper trois zones : d'un côté, les délits, les crimes purs et simples, les cambriolages, les agressions physiques, les vols à l'arraché, les vols graves, les homicides. Impossible de parler ici d'"incivilités". La population parlera de délinquance, la police de crimes et délits (en fonction des distinctions que fait le code pénal). Tous ces crimes et délits sont sanctionnés par la loi - à supposer que leurs auteurs soient appréhendés, évidemment.

Au pôle opposé, on aura les "incivilités légales", c'est-à-dire des actes qui dérangent ou blessent moralement, mais qui ne sont pas réprimés par la loi : jeter un papier et cracher par terre, bousculer quelqu'un dans une file d'attente ou dans l'escalier, être impoli, ne pas dire bonjour... Ce ne sont pas des infractions pénales. Le règlement de la SNCF ou de la RATP peut interdire de jeter des papiers ou de cracher dans les trains et les bus, mais ce ne sont pas forcément des actes que la loi punit. En revanche, de tels comportements peuvent déranger profondément les usagers des transports, détériorer les relations entre eux, créer un climat d'anxiété, faire qu'ils s'évitent, se détestent...

Et la zone intermédiaire ? Elle entre à la fois dans sphère des crimes et des délits celle des infractions prévues par le code pénal - et dans la sphère des infractions qui dérangent les gens dans leur vie quotidienne. Je les appelle "incivilités infractionnelles", car ce sont des actes que la loi refuse en même temps qu'ils créent un climat d'insécurité : les insultes (qui peuvent théoriquement être poursuivies), les menaces, les dégradations, le bruit, le tapage nocturne...Le saccage de massifs de fleurs, les graffitis, d'autres actes peuvent également faire l'objet de poursuites (en fait, c'est rarement le cas) : toutes ces infractions sont prévues dans le code pénal.

La difficulté, ici, vient de ce qu'elles ne sont pas faciles à constater et qu'en pratique elles sont rarement poursuivies. Mais il faut bien comprendre la différence avec la première zone, celle des crimes et des délits. Parmi ces derniers, certains ne dérangent pas du tout la vie quotidienne...ou si peu : qu'on pense à un règlement de comptes entre truands, au blanchiment de l'argent sale, à la corruption politique, à la fraude fiscale. Du point de vue pénal, les "incivilités infractionnelles" sont beaucoup moins graves que les crimes, mais le dérangement qu'elles provoquent peut être infiniment plus grand.

(Source : Sébastien Roché, *La Société d'hospitalité*, Le Seuil, 2000)

2 – Il existe trois grandes catégories d'infraction selon la peine maximale encourue par l'auteur, avec les seuils suivants :

- crime, réclusion criminelle de 5 ans à perpétuité ;
- délit, amende de plus 1 500 € ou emprisonnement de 2 mois à 5 ans en général (20 ans pour certains délits).
- contravention, emprisonnement de 1 jour à 2 mois ou amende de 10 000 F au plus. Cette catégorie est subdivisée en 5 classes. Seules les contraventions de la 5ème classe sont inscrites au casier judiciaire à côté des crimes et des délits. (...)

Le champ des statistiques de police judiciaire correspond bien à ce que le sens commun perçoit comme criminalité et délinquance. Les contraventions, même de 5ème classe, en sont exclues. Pour simplifier, disons qu'un contrevenant n'est pas un délinquant.

(Source : *Données sociales*, 1990, INSEE)

Q1 – Donnez une définition et des exemples concrets de la *délinquance* ?

.....

.....

Q2 – Quelles sont les composantes de la délinquance ?

-
-

Q3 – Comment peut-on définir une *incivilité* ? Fait-elle partie de la délinquance ?

.....

.....

.....

Q4 – A partir des textes, remplissez le tableau suivant :

	Délinquance	Incivilité infractionnelle	Incivilité non infractionnelle
Composantes			
Exemple			

Q5 – Pourquoi une incivilité peut-elle être perçue comme plus dérangeante qu'un crime ?

.....

.....

c) – Déviance et délinquance supposent un contrôle social

1 - Quand un automobiliste brûle un feu rouge, quand un enfant triche en jouant aux billes avec ses camarades, quand un employé s'habille de façon excentrique, il s'expose à des sanctions : retrait de permis de conduire, réprimande ou rejet de la part des autres enfants, moqueries de ses collègues, etc. C'est la sanction - pas nécessairement effective, mais potentielle - qui rend visible la norme et en dévoile l'existence : le Code de la route, les règles du jeu des billes, les usages vestimentaires, etc.

Les normes étant fort diverses, les sanctions qu'elles suscitent en cas de violation le sont aussi. Tout d'abord, les normes ne sont pas toutes obligatoires au même degré ; la gravité des transgressions et la sévérité des sanctions varient donc fortement. Ensuite, selon que les normes sont formelles ou informelles, les sanctions sont institutionnalisées ou non. Dans le premier cas, des organismes spécialisés (justice, police, conseil de discipline...) sont chargés de veiller au respect de normes strictement codifiées et à l'application de sanctions appropriées. Dans le second cas, les sanctions sont diffuses et peuvent être mises en œuvre directement par tout un chacun. Enfin, les sanctions ne sont pas seulement négatives, c'est-à-dire destinées à pénaliser ceux qui transgressent les normes, elles peuvent aussi être positives et prendre la forme de récompenses, pour encourager les conduits conformes.

Si la sanction (ou tout du moins son éventualité) est ce qui révèle l'existence de la norme, ce n'est pas toujours elle qui lui donne sa force. Très souvent les individus respectent les règles sociales parce qu'ils y adhèrent et en reconnaissent la légitimité, et non parce que la sanction les y contraint. Au cours du processus de socialisation, ils ont intériorisé les normes qui sont devenues partie intégrante de leur morale personnelle. Le contrôle social qui s'exerce sur les comportements n'est donc pas seulement externe.

(Source : Nicole Pinet, *Sans sanctions, pas de normes*, Nathan 2001)

Q1 – Comment la société peut-elle amener les individus à se conformer aux normes sociales ?

-
-

➤

Q2 – Donnez une définition du *contrôle social*.

.....

Q3 – Quelles sont ses deux formes ?

➤

Q4 – Qu'implique le *contrôle social externe* ?

.....

Q5 – Remplissez le tableau suivant :

	Comportement	Sanctions	Agents du contrôle social
Contrôle social formel	Conduite en ébriété		
	Être en short au bureau		
	S'occuper des pauvres		
Contrôle social informel	Fou-rire à un enterrement		
	Avoir de bonnes notes		
	Dénoncer son camarade		

2 - Quand une société change, la manière dont le contrôle social s'y exerce se modifie aussi. Dans les sociétés occidentales, historiquement — et schématiquement —, le contrôle social a connu trois grandes évolutions.

- Premièrement, *il s'est étendu* : c'est le sens du long et lent « processus de civilisation » analysé par Norbert Elias, un processus enclenché à l'aube de la Renaissance qui a élargi à un nombre croissant de domaines — notamment l'hygiène, et plus généralement les usages sociaux du corps – des exigences normatives portées par les élites sociales, qui trouvaient là un moyen d'affirmer leur prééminence. C'est ainsi que, par exemple, le fait de cracher par terre, banal au Moyen-Age, est progressivement devenu l'objet d'une désapprobation.
- Deuxièmement, *le contrôle social formel a pris le pas sur le contrôle social informel* : à mesure que les sociétés se sont différenciées et individualisées (Émile Durkheim), à mesure que l'État a centralisé le pouvoir de coercition physique (Max Weber), à mesure que la taille et la mobilité des regroupements urbains se sont accrues (Robert E. Park), le contrôle informel exercé par les groupes primaires, s'il n'a pas disparu, a perdu de son efficacité, et une part croissante des jugements et des sanctions de conformité a été prise en charge par les institutions pénales.
- Troisièmement, *la privation de liberté est progressivement devenue le type normal de la répression pénale*. Mise en lumière par Émile Durkheim, qui y voit une « loi de l'évolution pénale », cette transformation est confirmée par les travaux de Michel Foucault sur la prison : la naissance de la prison moderne au 18ème siècle et la généralisation de l'enfermement à partir du 19ème siècle témoignent d'une nouvelle signification de la peine : celle-ci n'est plus la réparation d'une offense au souverain, mais l'emploi d'une *discipline* correctrice, indissociablement physique et morale, sur l'individu à amender.

Que devient le contrôle social dans les sociétés post-industrielles ? Une réponse générale n'est pas aisée. L'incertitude porte notamment sur la manière dont le contrôle social est affecté par les nouvelles technologies : celles-ci sont-elles en train de renforcer le contrôle étatique (vidéosurveillance des espaces publics, contrôle biométrique des mobilités, etc.), d'accroître la possibilité de contester les normes dominantes (usage des NTIC par les mouvements sociaux, émergence d'un espace public décentralisé sur le Web, etc.), ou de livrer entièrement la vie privée des individus, avec ou sans leur consentement, à des intrusions normatives (traces laissées par la navigation sur Internet, porosité public / privé sur les réseaux sociaux, etc.) ?

(Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Contr%C3%B4le_social)

Q1 – Quels sont les principales évolutions du contrôle social ?

➤

Q2 – Quelles peuvent être les différentes attitudes de l'individu face au contrôle social ?

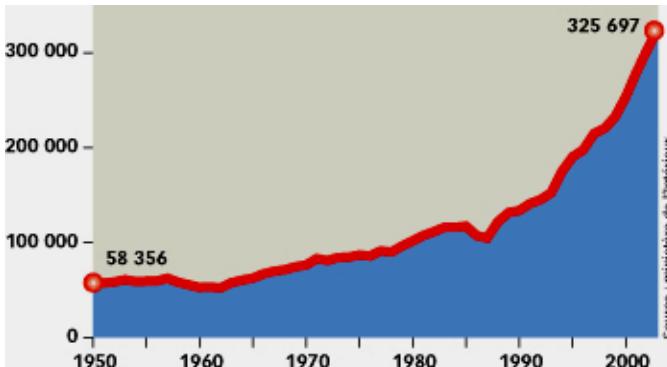
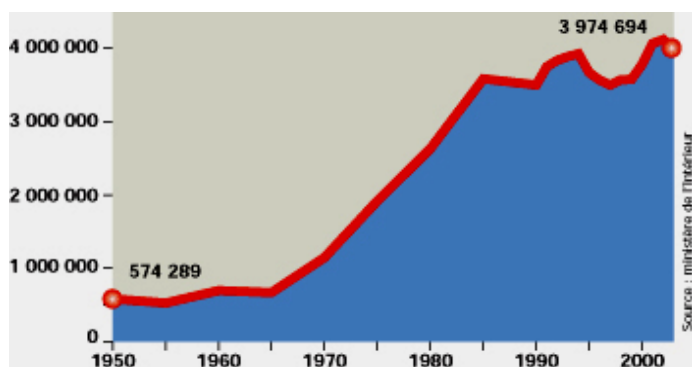
➤

B – LA MESURE DU PHENOMENE OBSERVE : AVANTAGE ET LIMITE DE LA STATISTIQUE

a) – Évolution de la délinquance et de la criminalité constatées en France depuis 1950

Nombre de crimes et de délits recensés par les services de police et de gendarmerie

Evolution du nombre d'atteintes aux personnes, notamment coups et blessures



En milliers	1950	1960	1970	1980	1990	2002	2010
Vols et recels, atteintes aux biens	187	346	691	1 625	2 305	2 507	2 184
Crimes et délits contre la personne	58	53	77	103	134	304	468
Infractions économiques et financières	43	72	251	533	552	355	355
Immigration clandestine, stupéfiants, autres	285	217	116	369	501	948	617
Total des délits et crimes	573	688	1 135	2 630	3 492	4 114	3 624
Population française au 1er janvier	41 830	45 700	50 760	53 730	56 620	59 480	62 793
Taux de délinquance							

(Sources : Ministère de l'intérieur, www.interieur.fr/stats/police/ 2011)

Q1 – Quelles sont les sources des statistiques de la délinquance ?

Q2 – Calculez le taux de délinquance pour 1000 habitant pour chaque année et inscrivez vos résultats dans le tableau.

Q3 – Qu'observez-vous ? Pouvez-vous distinguer des périodes significatives ?

-
-
-
-

Q4 – A partir de la courbe des atteintes à la personne, expliquez pourquoi la population peut avoir un ressenti différent.

Q5 – Pourquoi peut-on dire, comme Durkheim, que la délinquance est un *fait social normal* ?

Q6 – Calculez la répartition en % des délits en 2010. Faites une phrase avec la ligne « vols ».

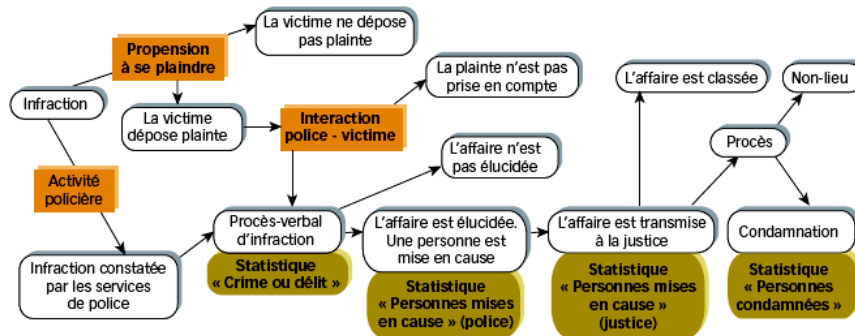
En %	1950	1970	1990	2010
Vols et recels, atteintes aux biens	32,6	60,9	66,0	
Crimes et de lits contre la personne	10,1	6,8	3,8	
Infractions économiques et financières	7,5	22,1	15,8	
Immigration clandestine, stupéfiants, autres	49,7	10,2	14,3	
Total des délits et crimes	100	100	100	100

Q7 – Quelles sont les principales modifications de la structure des crimes et délits ?

-
-
-

b) – Les difficultés du chiffrage de la délinquance

1 – Les autres sources statistiques de la délinquance



(Source : Arnaud Parienty, *Alternatives Economiques* n° 280 - mai 2009)

Q1 – Quelles sont les autres sources administratives de la délinquance ?

-
-
-
-

2 – Sous l'appellation crimes et délits, le ministère de l'intérieur regroupe des données de nature hétéroclite, des chèques sans provision aux meurtres, en passant par les vols d'autoradios...Il ne prend pas en compte les contraventions et les délits à la circulation routière.

Ces "faits constatés" sont enregistrés par les services de police et de gendarmerie et ne préjugent pas des décisions des autorités judiciaires. Certains varient en fonction des moyens et de l'intensité de l'initiative de la police et de la gendarmerie (notamment en ce qui concerne les étrangers). En outre, ils ne mesurent que la criminalité apparente. Une partie de la criminalité demeure inconnue (le « chiffre noir ») car elle n'est pas dénoncée par les victimes. A l'opposé, une partie des vols remboursés par les assurances n'est pas forcément réelle.

Enfin, la notion même de crime ou de délit évolue dans le temps : certaines infractions ne sont plus considérées comme telles (adultère, avortement, faits de grève, etc.).

(Sources : *Données Sociales* 1990, INSEE)

3 – L'insécurité et la délinquance sont au cœur du débat public. L'une ne recouvre toutefois pas totalement l'autre : présentant les chiffres disponibles sur la délinquance, ce dossier ne fait qu'évoquer la question de l'insécurité. La statistique publiée chaque année par le ministère de l'Intérieur, la plus connue et commentée, ne couvre qu'en partie la délinquance. Son évolution reflète la propension des victimes à se plaindre autant que l'initiative des services de police : deux éléments dont les variations se surajoutent à celle propre de la délinquance. En fait, la délinquance est un phénomène social complexe et mouvant qui présente une physionomie très différente selon qu'on la saisit du point de vue des victimes ou lors de son appréhension puis de son traitement par l'appareil répressif. Différentes sources sont donc à utiliser pour tenter d'éclairer le processus qui va de l'acte initial à son éventuelle sanction. L'augmentation observée ces dernières années porte surtout sur les faits de violence, tandis qu'au contraire les vols – qui constituent toujours la grosse part de la délinquance – semblent plutôt en régression. Apparaît aussi l'accent mis par les pouvoirs publics sur la répression de l'usage de drogue et, surtout, sur la sécurité routière (42 % de l'ensemble des condamnations). Ressort également qu'une grosse part (presque les trois quarts) des affaires déferées à la justice sont classées sans suite, ce qui est notoire, mais ce qui l'est moins est qu'elles ne sont pas « poursuivables » faute d'auteur connu ou, à un moindre degré, de base juridique. Celles effectivement traitées conduisent pour moitié à une condamnation tandis qu'une sur cinq encore fait l'objet de diverses alternatives aux poursuites.

(Source : Bruno Aubusson, *Les statistiques de la délinquance*, France Portrait social, Insee 2004)

4 – A partir de nombreux témoignages anonymes de policiers, mais aussi de "l'état 4 001", le tableau de classification qui recense depuis 1972 tous les crimes et délits, les auteurs dressent un tableau très critique. "Dans la police, comme dans la gendarmerie, préviennent-ils, les techniques de manipulation des chiffres sont légion." Figurent ainsi en "bonne place" le refus d'enregistrer une plainte, l'attribution à un délinquant interpellé de faits dans lesquels son implication n'est pas avérée, ou l'utilisation des mains courantes informatisées mais non comptabilisées dans les statistiques. Comment "éteindre statistiquement les incendies de voiture" ? Il suffit de les centraliser, pour une même ville, dans le temps et l'espace, quand une procédure est ouverte. Ainsi, si les auteurs ne sont pas arrêtés, au regard des "canons" de la méthodologie, "il n'y aura qu'une seule procédure et seulement un incendie volontaire"...

Le taux d'élucidation des affaires, qui se traduit par la désignation d'un suspect et non l'identification d'un coupable, est particulièrement visé, avec le "harcèlement de cibles molles" : prostituées, consommateurs de drogue, communautés d'origine étrangère, peu enclins à contester par voie judiciaire l'action policière, fournissent quand c'est nécessaire "des moissons de procès-verbaux" et "des bataillons de garde à vue". Tout est bon pour améliorer les résultats même s'ils finissent par devenir incohérents. En 2006, par exemple, le nombre de résolutions des infractions était supérieur aux faits constatés dans bien des domaines, aboutissant à un taux supérieur à 107 % pour le recel ou l'usage et la revente de stupéfiants et jusqu'à 170,82 % pour la fraude alimentaire et l'hygiène.

(Source : Isabelle Mandraud, *Le Monde* du 19 septembre 2007).

Q2 – A partir de ces trois textes, recensez les critiques que l'on peut faire aux statistiques policières et judiciaires

-
-
-

Cette évolution se comprend d'abord juridiquement. On oublie toujours que c'est le droit qui définit la délinquance. Dès lors si le droit change (et il ne cesse de se durcir), la délinquance change aussi (elle augmente par définition). Rappelons que les gouvernements ont fait voter près de 40 lois apportant des modifications au code pénal et/ou au code de procédure pénale depuis le début des années 2000. Cette évolution correspond ensuite à des mouvements profonds de la société : l'augmentation de l'anonymat liée à nos façons d'habiter le territoire et de travailler, la réduction des solidarités de proximité, isolent de plus en plus les familles ou les individus. Dès lors, confrontés à des problèmes pourtant classiques, ces familles ou ces individus n'ont d'autres recours que d'appeler à l'aide la police et la gendarmerie

(Source : Laurent Mucchielli, *Les techniques et les enjeux de la mesure de la délinquance*, Savoir/Agir n° 93, 2010)

4 – Le crime se fait rare. En 2009, 682 homicides ont été recensés en France, contre 1 051 en 2000, soit une baisse de 35 %, et l'année 2009 a probablement été la moins meurtrière depuis le haut Moyen Age.

Le nombre d'homicides en 2009 est certes exceptionnellement bas (ils étaient encore 839 en 2008), mais on est de moins en moins assassiné dans le pays. Les homicides ont légèrement augmenté pendant la période 1970-1984. Les historiens expliquent cette hausse par le contexte de violence raciste anti-maghrébine du début des années 1970. Les homicides ont à nouveau décliné depuis 1985.

Le chiffre, à lui tout seul, n'a pas grand sens, et il est plus rigoureux de lui ajouter le nombre de tentatives d'homicides - un gros millier par an en moyenne (948 tentatives en 2009, 1 296 en 2002, 1 051 en 2000) - et les coups et violences mortels. La tendance à la baisse est la même : 1 767 en 2009, contre 2 338 en 2 000, ou 2 755 en 1996. En 2009, ont ainsi été recensés 2,8 homicides, tentatives ou coups mortels pour 100 000 habitants, contre 4,8 en 1996. Cinq personnes se font tuer tous les jours en moyenne, mais rapporté aux 62 millions de Français, c'est remarquablement peu. La période contemporaine est donc la moins meurtrière depuis le XIX^e, si l'on considère les statistiques judiciaires disponibles depuis 1825.

L'essentiel des meurtres, à hauteur des deux tiers, est classé dans de vagues "homicides pour autres causes", que le sociologue Laurent Mucchielli définit plus justement comme des "crimes de proximité". *"La grande peur, c'est de se faire égorger au coin de la rue*, explique le chercheur. *Or, ça n'arrive pratiquement pas, la menace n'est pas anonyme ; on tue d'abord les gens qu'on connaît vraiment très bien.*" Huit fois sur dix en effet, la victime et l'auteur du crime se connaissent. Un tiers de l'échantillon de crimes analysé par le sociologue (102 affaires d'homicides jugés dans une cour d'assises de la région parisienne entre 1987 et 1996) est la conséquence de relations conjugales ou paraconjugales. Si on y ajoute les conflits familiaux, on parvient à une moitié des affaires d'homicides. L'autre moitié touche des gens qui se connaissent de plus loin, des voisins, des copains. Statistiquement, si l'assassin habite au 21, c'est votre adresse ou c'est dans votre rue.

Sans surprise, les auteurs d'homicides sont des hommes à 85 %, principalement âgés de 20 à 30 ans. Les victimes sont aussi des hommes (à 60 %). Plus de deux criminels sur trois n'ont pas de diplôme, moins d'un sur cinq a atteint le niveau du CAP, et seuls 40 % ont un emploi. *"Au moins trois facteurs se cumulent lors du passage à l'acte*, analyse M. Mucchielli. *Une situation de grande exclusion socio-économique, une trajectoire personnelle pleine de ruptures, pour des gens qui n'ont pas grand-chose à perdre. Et l'alcoolémie, qui est incontestablement un facteur favorisant.*"

Peu d'assassins courent toujours. Le taux d'élucidation des homicides était de 87 % en 2009, selon la DCPJ. Il est faible pour les règlements de comptes (autour de 40 %), assez haut pour les homicides pour vol (environ 75 %) et remarquable pour les crimes de proximité, les plus nombreux (près de 90 %).

(Source : Luc Bronner, *Le nombre d'homicide est en net recul en France*, Le Monde du 8 août 2010)

Q1 – Quelle est l'évolution de la délinquance constatée confirmée par les enquêtes de victimation ?

.....

Q2 – Comment peut-on expliquer cette évolution ?

➤

➤

Q3 – Quelle est l'évolution de la délinquance constatée infirmée par les enquêtes de victimation ?

.....

Q4 – Comment peut-on expliquer la montée des atteintes aux personnes enregistrées par les statistiques administratives ?

.....

Q5 – Comment le sociologue explique-t-il cette croissance statistique ?

➤

➤

Q6 – En quoi l'évolution des homicides remet-elle en cause le traitement statistique et politique de la délinquance ?

➤

➤

➤

➤

Q7 – Quelle est la principale limite de l'enquête de victimation ?

.....

.....

.....

d) – Le portrait type du délinquant condamné

1 – Caractéristiques de la population condamnée pour crimes et délits hors infraction routière en France en 2009

	%		%
Nature de l'infraction		Age	
Crimes et délits contre la personne	30,6	Moins de 18 ans	8,7
Vols	37,9	18-25 ans	29,9
Infractions économique et financière	5,0	25-39 ans	36,3
Stupéfiants, Sureté publique	26,5	40 ans et plus	25,1
Niveau d'instruction		Sexe	
Illettrés	12,2	Hommes	90,6
Instruction primaire	68,2	Femmes	9,4
Secondaire ou Supérieure	19,7	Nationalité	
		Français	82,4
Total	100	Etrangers	17,6

(Source : Ministère de la Justice, les chiffres clés de la justice 2010)

Q1 – La structure des délits punis correspond-t-elle à celle des délits commis ?

-
-
-
-
-
-

2 – Le statut social de la population condamnée pour crimes et délits hors infraction routière en France en 2008

PCS	% détenus (1)	% en liberté (2)	(1) / (2)
Cadres supérieurs	2,6	17	0,15
Agriculteurs exploitants	0,6	3,8	0,16
Chefs d'entreprises	0,3	0,9	0,33
Professions intermédiaires	12,4	22,3	0,56
Artisans-commerçants	4,1	6,8	0,6
Employés	13,7	12,2	1,12
Ouvriers Qualifiés	43	22,6	1,12
Ouvriers non Qualifiés	18,9	8,9	2,12
Ouvriers agricoles	4,4	1,5	2,93

Q2 – Comment comprenez-vous la troisième colonne de ce tableau ?

.....

.....

.....

3 – En 1999, 48 500 hommes étaient détenus dans un établissement pénitentiaire de métropole. Leur histoire familiale, comparée à celle de l'ensemble de la population masculine, se caractérise plus fréquemment par la précocité et l'instabilité de leurs engagements familiaux. Ils vivent en couple deux ans plus tôt que les autres hommes et ont également leur premier enfant deux ans plus tôt. Dès avant leur incarcération, les liens qui les unissent à leurs compagnes sont fragiles : ils vivent plusieurs unions et de fréquentes ruptures. L'incarcération fragilise encore les liens familiaux : l'absence de conjoint touche 60% des détenus. (Source : Francine Cassan, *Précocité et instabilité familiale des hommes détenus*, Insee Première, Février 2002)

Q3 – A partir des trois documents donnez les principales caractéristiques du délinquant condamné ?

.....

.....

.....

.....

.....

Q4 – Comment expliquez-vous que les étrangers soient relativement surreprésentés dans la population carcérale ?

.....

.....

.....

.....

C – LES EXPLICATIONS SOCIOLOGIQUES DE LA DELINQUANCE

a) – Un défaut d'intégration et de régulation

1 – Au contraire dans les grandes cités, l'individu est beaucoup plus affranchi du joug collectif ; c'est un fait d'expérience qui ne peut être contesté. C'est que nous dépendons d'autant plus étroitement de l'opinion commune qu'elle surveille de plus près toutes nos démarches. Quand l'attention de tous est constamment fixée sur ce que fait chacun, le moindre écart est aperçu et aussitôt réprimé ; inversement, chacun a d'autant plus de facilités pour suivre son sens propre qu'il est plus aisé d'échapper à ce contrôle. Or, comme dit le proverbe, on n'est nulle part aussi bien caché que dans une foule. Plus un groupe est étendu et dense, plus l'attention collective, dispersée sur une large surface, est incapable de suivre les mouvements de chaque individu. La surveillance se fait moins bien, parce qu'il y a trop de gens et de choses à surveiller.

(Source : Emile Durkheim, *De la division du travail social*, PUF, 1893)

2 – Criminalité et habitat (taux de criminalité pour 1 000 habitants en 2008)

Paris	Plus de 250 000	De 100 000 à 250 000	De 50 000 à 100 000	De 25 000 à 50 000	Moins de 25 000	Zone rurale
109,8	94,3	76,3	73,1	69,8	57,1	44,1

Q1 – Quelle corrélation peut-on faire à partir du tableau ?

Q2 – Comment Durkheim l'explique-t-il ?

-
-

3 – Dans l'univers populaire traditionnel, les conduites marginales des jeunes bénéficient de certains espaces de déviance tolérée. Certains débordements juvéniles sont acceptés car "il faut bien que jeunesse se passe" et, avant d'entrer dans la vie adulte, les jeunes ont le droit de "s'amuser". En fait, les conduites déviantes des jeunes - bagarre, petite délinquance - ne menacent pas l'intégration de la collectivité qui manifeste certaines capacités de régulation autonomes. Les bandes de "Blousons noirs" elles-mêmes participaient largement de ces déviances tolérées, elles étaient les ultimes manifestations d'une autonomie avant de se "perdre" dans le travail et dans le mariage.

Avec la destruction des liens communautaires traditionnels dans les grands ensembles, les capacités de régulation autonome se sont considérablement affaiblies. Il n'y a guère d'accord tacite sur une norme collective accordant aux jeunes un espace propre, fut-il un espace de bêtises. Les conduites qui paraissent interprétables, sinon acceptables, ne le sont plus ; elles deviennent "dangereuses". Comme ces jeunes vivent eux-mêmes dans un univers peu intégré, ils souffrent d'une absence de repères, d'anomie et s'adonnent donc à mille nuisances : bruits, vandalisme, agressions verbales, vols... Là où la communauté n'intervient plus elle-même pour établir sa règle, on demande aux services sociaux, aux animateurs, aux éducateurs et aux policiers de remplir les fonctions de régulation laissées vacantes.

Longtemps la vie des jeunes ouvriers est apparue comme un "destin" conduisant nécessairement à l'usine par une exclusion sociale précoce de la scolarité. Avec l'explosion de la scolarité de masse instaurée au cours des trente dernières années, le mode d'entrée dans le travail s'est beaucoup transformé. C'est le niveau auquel sont abandonnées les études qui fixe les opportunités d'emploi et, pour les moins qualifiés, de chômage. Le sentiment d'exclusion est d'autant plus vif que les espoirs d'intégration ont été les plus forts. Sans doute, les enfants d'ouvriers finissent-ils souvent par devenir ouvriers eux-mêmes, la "reproduction" est à l'œuvre. Le fait que la banlieue ne soit plus rouge signifie que la référence à la conscience de classe et au mouvement ouvrier n'est plus en mesure de donner sens aux pratiques des acteurs ni, surtout, de canaliser les sentiments d'injustice et de révolte.

Dépouillés de ces repères, les jeunes de banlieues sont simplement "enragés" pris dans une colère sans objet, se retournant autant contre les autres que contre eux-mêmes, leur quartier et leur environnement, leurs écoles et les équipements sociaux qui leur sont destinés.

(Source François Dubet, *La Galère, jeunes en survie*, Regards sur l'actualité, n° 172, Juillet 1991)

4 – Tout d'abord, les faits : 75 846 mineurs mis en cause en 1974 contre 175 256 en 2000 : cela fait quand même 230 % d'une augmentation qui remonte aux années 1950. Première explication incontournable : celle d'une période de prospérité qui a créé des millions d'opportunités et a donc permis des millions de vols (les rayons des supermarchés provoquant d'autant plus de tentations qu'ils sont agencés pour attirer le désir du consommateur). Seconde indication contiguë : la remise de la sécurité entre les mains d'un corps de spécialiste a provoqué un désinvestissement de la société civile qui ne joue plus son rôle de tiers protecteur (un témoin de délit n'intervient plus : tout juste s'il ose appeler la police). Troisième précision connexe : une jeunesse qui fait des études plus longues et met plus de temps à trouver sa place. Attractivité des cibles, facilité d'y accéder et opportunité d'y être confronté : voilà le premier tiercé gagnant du jeune délinquant. Parmi les facteurs de fragilité, on compte d'abord le sexe masculin surreprésenté du fait même des valeurs de virilité et d'agressivité qu'il véhicule. C'est ensuite, la faible implication et la frustration scolaire qui s'accompagnent d'une mauvaise estime de soi que la transgression tentera de venir rééquilibrer. Du côté des familles, on peut évoquer les situations de fratrie nombreuse, de climat conflictuel, de faible supervision parentale, de négligence ou de maltraitance. La pauvreté et le chômage n'interviennent que combinés à d'autres facteurs. Autre caractéristique marquante de l'étude de Sébastien Roché, confirmée par ailleurs : 48 % des petits délits, 86 % des délits graves et 95 % des trafics sont le fait de 5 % des adolescents les plus actifs. Comment réagir ? La délinquance est inversement proportionnelle à l'intensité de l'intérêt dont le jeune a pu bénéficier de la part des adultes qui l'entourent. L'entente des parents avec leurs enfants, les compliments qu'ils leur adressent, la réaction marquante au premier passage à l'acte sont des éléments de prévention essentiels. La légitimité de la règle et de la loi dépend de la relation établie avec celle ou celui qui l'énonce.

(Source : résumé du livre de Sébastien Roché, *La délinquance des jeunes*, Seuil, 2001)

Q1 – Quelles institutions régulaient le jeune issu des milieux populaires dans les années 1960-1970 ?

-
-
-
-
-
-

Q2 – Comment expliquez-vous que les conduites déviantes ou marginales des jeunes étaient tolérées ?

.....
.....

Q3 – Quels sont les facteurs qui ont détruit peu à peu les liens communautaires ?

-
-
-
-

Q4 – Qu'en résulte-t-il ?

.....
.....

Q5 – En quoi « l'anomie » peut-elle expliquer une partie de la délinquance ?

.....
.....

b) – Inégalités sociales et frustration

1 – La grande importance que la civilisation accorde au succès invite les individus à utiliser des moyens interdits mais souvent efficaces pour arriver ne serait-ce qu'à un simulacre de réussite : richesse et pouvoir. Cette réaction a lieu lorsque l'individu a accepté le but prescrit mais n'a pas fait siennes les normes sociales et les procédures coutumières. (...) Le revenu et les promesses de puissance que peuvent apporter à l'individu le vice organisé, les rackets et les crimes sont sans commune mesure avec sa situation actuelle. Bien que notre idéologie des classes ouvertes et de la mobilité sociale persiste à le nier, pour ceux qui sont situés au plus bas niveau de la structure sociale, la civilisation impose des exigences contradictoires. D'une part, on leur demande d'orienter leur conduite vers la richesse ("tout homme doit être roi") et d'autre part on leur en refuse les moyens légaux. La conséquence de cette incohérence est une proportion élevée de comportements déviants. Dans ce contexte, Al Capone représente le triomphe de l'intelligence amorale sur les "échecs" dus à une conduite morale dans une société où les canaux qui assurent la mobilité sociale sont fermés ou trop étroits, et où tous les individus sont invités à concourir pour obtenir le grand prix de la réussite économique et sociale. Nous touchons ici un point d'une extrême importance ; ce n'est pas seulement le manque de possibilités ou l'estime exagérée pour le succès financier qui provoque une haute fréquence de comportements déviants. Une structure de classes plus rigides, une société organisée suivant des castes limiterait peut être les possibilités des individus défavorisés beaucoup plus que ne le fait la structure actuelle de la société américaine. Mais, dans celle-ci, les buts sont censés transcender l'ordre des classes, alors que l'organisation sociale actuelle laisse en fait subsister des différences entre les classes dans les possibilités d'atteindre ces buts. Dans cet état de choses, la vertu cardinale, l'ambition, est à l'origine du vice cardinal américain, le comportement déviant.

(Source : Robert K.Merton, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Ed G.Monfort, 1965)

Q1 – Quelles sont les principales valeurs de la société américaine selon l'auteur ?

-
-

Q2 – Quels moyens légitimes permettent d'atteindre ces objectifs ?

-
-

Q3 – Pourquoi les milieux défavorisés sont-ils privés de ces moyens légaux ?

-
-

Q4 – Comment réagissent les milieux défavorisés à cette situation ?

.....
.....

Q5 – Quel type de délinquance ce type d'analyse peut-il expliquer ?

2 – On peut d'abord s'inquiéter parce que le trafic de drogues amène une circulation d'argent beaucoup plus importante que les autres trafics (par exemple celui, classique, de pièces détachées de véhicules). Dès lors, il est beaucoup plus attirant pour les jeunes, il rapporte davantage et plus rapidement que d'autres "business", il amène une circulation d'argent très importante, donc des risques, donc des armes pour se protéger, donc des conflits et règlements de compte potentiellement plus graves, etc. On voit bien l'engrenage. Ensuite, en s'installant dans la durée, ces trafics amènent leurs auteurs (le plus souvent des jeunes hommes majeurs) à se "professionnaliser", à organiser leurs filières, stabiliser leur organisation, adapter leurs pratiques aux risques et aux contrôles (et, dans ce cadre, à utiliser parfois des mineurs pour des petites opérations de surveillance), à établir des circuits de blanchiment d'argent. Il y a donc à l'évidence à la fois des risques d'engrenage et d'enfermement dans la carrière délinquante pour les jeunes adultes et des risques d'entraînement, d'initiation précoce à la délinquance pour les adolescents.

Ce que les recherches laissent penser, c'est que dans la majorité des quartiers populaires nous n'avons pas affaire aujourd'hui à une telle "logique mafieuse" mettant en scène des poly-délinquants aguerris, armés, manipulant des sommes colossales, s'alimentant à l'étranger et revendant n'importe quelle drogue au tout-venant en recherchant constamment à accroître leur marché pour s'enrichir toujours plus. Dans la majorité des quartiers, il semble que nous avons affaire à des réseaux de taille très modeste (au maximum quelques dizaines d'individus), constitués de jeunes hommes non nécessairement poly-délinquants, qui revendent exclusivement du cannabis (sans chercher à vendre d'autres drogues fut-ce pour s'enrichir beaucoup plus), qui le revendent exclusivement dans le cadre de l'interconnaissance (sans chercher à sortir de leur quartier fut-ce pour s'enrichir beaucoup plus) et qui sont eux-mêmes usagers d'un produit qu'ils s'offrent en grande partie grâce à l'organisation de ce petit circuit de revente locale. Nous sommes donc là face à des modes de revente qui ne sont nullement analysables selon le modèle décrit plus haut. (Source : Laurent Mucchielli, *L'évolution de la délinquance juvénile : essai de bilan critique*, Vie Sociale n°3 2002)

Q1 – En quoi ce texte nuance-t-il la précédente analyse ?

c) – La production sociale de la déviance

1 – Une conception sociologique définit la déviance comme la transgression d'une norme acceptée d'un commun accord. Elle entreprend ensuite de caractériser ceux qui transgressent les normes et recherche dans la personnalité et dans les conditions de vie de ceux-ci les facteurs susceptibles de rendre compte de la transgression. Cette démarche présuppose que ceux qui ont transgressé une norme constituent une catégorie homogène parce qu'ils ont commis le même acte déviant.

Cette présupposition me semble négliger le fait central en matière de déviance, à savoir que celle-ci est créée par la société. Je ne veux pas dire par là, selon le sens habituellement donné à cette formule, que les causes de la déviance se trouveraient dans la situation sociale du déviant ou dans les "facteurs sociaux" qui sont à l'origine de son action. Ce que je veux dire, c'est que *les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance*, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme déviants. De ce point de vue, la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un "transgresseur". Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette. [...]

Des individus peuvent être désignés comme déviants alors qu'en fait ils n'ont transgressé aucune norme. Et ceux qui ont effectivement transgressé une norme peuvent ne pas être tous appréhendés comme "déviants". Le caractère déviant ou non d'un acte dépend donc de la manière dont les autres réagissent. Aux États-Unis, les lois s'appliquent tendanciellement plus à certaines personnes qu'à d'autres, comme le montrent clairement les études sur la délinquance juvénile. Quand les garçons de classe moyenne sont appréhendés, ils ne vont pas aussi loin dans le processus judiciaire que les garçons des quartiers misérables. Un garçon de classe moyenne qui s'est fait prendre par la police risque moins d'être conduit au poste, et, s'il a été conduit, d'être fiché ; il risque encore moins d'être déclaré coupable et condamné. Cette différence reste vraie même si l'infraction est, au départ, la même dans les deux cas. De même la loi est appliquée différemment aux Noirs et aux Blancs. On sait qu'un Noir qui passe pour avoir attaqué une femme blanche risque plus d'être puni qu'un homme blanc qui a commis le même délit ; mais on sait peut être moins que l'assassin noir d'un autre Noir risque moins d'être puni qu'un Blanc qui a commis un meurtre.

(Source : Howard S.Becker, *Outsiders*, Edition Métailié 1985)

Q1 – Quel reproche H. Becker fait-il aux sociologues dans leur explication de la déviance ?

Q2 – A quelle condition un acte devient-il un acte déviant ?

Q3 – De quoi dépend la qualification de l'acte ?

Q4 – Quels sont les groupes sociaux qui produisent la norme et l'étiquetage ?

2 – Dans les années 50, Edwin Lemert a donné à l'étude de la déviance un programme comportant d'une part l'étude de la déviance primaire (la transgression de la norme), d'autre part l'étude de la déviance secondaire (la reconnaissance et la qualification de cette déviance par une instance de contrôle social). C'est à ce deuxième volet que se sont consacrés les sociologues américains dits de la "seconde École de Chicago" ou encore de la "théorie de la stigmatisation". Ils ont montré qu'une

déviance reconnue comme telle suppose un processus de désignation ou de stigmatisation. Ce processus peut se faire de façon formelle ou informelle. Le simple détournement du regard ou du corps constitue une stigmatisation.

Dès lors, le contrôle de son image est un enjeu crucial, et Erwin Goffman attire notre attention sur les innombrables adaptations que nous réalisons pour nous conformer à ce que les personnes avec lesquelles nous interagissons attendent de nous. Selon ces sociologues, la déviance n'est ainsi qu'un rôle endossé par celui qui est victime de la stigmatisation des autres. Et, s'il persiste, ce rôle peut entraîner une modification de la personnalité de l'individu, ainsi qu'une modification de ses relations sociales. Il entre progressivement dans une "carrière" de déviant. Les chercheurs ont ainsi décrit l'entrée dans les carrières de délinquants, de toxicomanes, de prostituées, de malades ou d'handicapés mentaux, de sans-abri et, plus simplement, d'assistés sociaux. (Source : Laurent Mucchielli, *La déviance entre normes, transgression et stigmatisation*, Sciences Humaines, Novembre 1999)

3 – Ces fameux "voyous", ce sont des dizaines d'adolescents qui traînent au bas des tours, se retrouvent dans les allées du Monoprix ou à la sortie du collège Guillaume Budé. Zaki Sassi les connaît bien lui aussi. Il les accueille depuis quatre ans dans son association locale de soutien scolaire. Ca baigne. "Ce sont des grands types toujours en groupe, qui font beaucoup de bruit". La plupart d'entre eux sont en échec scolaire, issus d'un milieu défavorisé et généralement sans emploi, indique M.Sassi.

"Ils véhiculent tout de suite une image de délinquants, un climat d'agression, tout ce qui est d'actualité, en somme. Le résultat, c'est qu'il suffit de voir un groupe pour se sentir agressé". Zaki Sassi cite alors le cas de ces Maliens qui avaient pris l'habitude d'interrompre d'une pause cigarette leur cours d'alphabétisation, donné le soir dans un local au rez-de-chaussée d'une tour : "Les habitants de l'immeuble n'osaient plus rentrer chez eux et se sont plaints auprès du gardien". (Source : Alexandre Garcia, *Le Monde*, 27 février 2002)

4 – Jeter un regard de citoyen sur un tribunal ordinaire. C'est le petit jeu auquel s'est prêtée la Cimade de Montpellier pour comprendre comment le tribunal de grande instance rendait justice "au nom du peuple français". Le bilan de cette enquête, intitulée "Les prétoires de la misère" et rendue publique le 29 janvier, donne une photographie d'une justice banalement "discriminante et de classe". Durant quatre mois, de mars à juin 2002, des bénévoles de l'association protestante d'aide aux étrangers se sont relayés au cours de 50 jours d'audience. Ils ont pu assister à 480 procès, notant toutes les observations au sujet des prévenus, des chefs d'accusation, du déroulé des débats et des jugements rendus. "C'est la première fois qu'on peut prouver, avec des données parcellaires certes, une justice plus répressive avec les personnes désinsérées", remarque Gilles Sainati, vice-président du Syndicat de la magistrature. Le prévenu type, souligne l'étude, est un homme (à 93 %), jeune (47 % ont entre 18 et 30 ans), célibataire (55 %), sans profession et de nationalité française (71 %). Lorsque le prévenu est de nationalité étrangère (un cas sur quatre), il est souvent sans papiers (40 %). Les chefs d'accusation les plus fréquents sont les atteintes aux biens, les violences et les infractions à la législation aux stupéfiants. La répartition par types d'infraction ne fait pas apparaître de prédominance de la délinquance des étrangers dans un domaine particulier. L'étude analyse, étape par étape, le processus de justice. Lors des audiences, les propos des magistrats sont souvent "difficilement audibles", l'énonciation des faits est "sommaire", et les réponses des prévenus comme les plaidoiries d'avocats sont "rarement entendues". Comme la majorité des prévenus n'ont pas de garanties de représentation (44 % sont au chômage), les jugements sont plus sévères, la plupart écopant de peines de prison ferme. Les peines prononcées font l'objet de statistiques précises, qui semblent corroborer un traitement différencié : 52 % des "sans profession" sont frappés d'une peine de prison, contre 1 % des cadres, 14 % des employés et 13 % des ouvriers. "Il ne semble pas y avoir de traitement personnel des dossiers, analyse la Cimade. Sans garanties de représentation, les magistrats ne cherchent pas à comprendre ce qui a pu conduire le prévenu à commettre tel ou tel délit." Le constat s'impose particulièrement dans les comparutions immédiates. Comme le résume un des observateurs : "On a l'impression que les juges sont derrière leur vitre de verre et traitent des gens qui ne sont pas de leur monde." L'étude souligne la "sureprésentation" des étrangers : ils correspondaient à 25 % des prévenus alors qu'ils ne constituent que 5,7 % de la population de la région Languedoc-Roussillon. Un phénomène plus net encore dans les comparutions immédiates : les étrangers totalisent 51 % de ce type de procédures. Là encore, l'absence de garanties de représentation joue en leur défaveur. "Les prévenus étrangers sont plus souvent condamnés à des peines de prison ferme que les Français, note la Cimade. Les attitudes discriminantes de la justice sont explicites lorsqu'il s'agit de requérir ou de prononcer une peine." Ainsi, sur 186 réquisitions prononcées à l'égard d'étrangers, 86 peines d'emprisonnement ont été requises, soit 46 %, contre 36 % quand il s'agissait de réquisitions contre des Français. Même déséquilibre dans les jugements : ce type de peine a touché 43 % des étrangers, contre 30 % des Français. L'étude souligne que l'absence de maîtrise du français et le recours à un traducteur desservent les prévenus. Cette circonstance "aggravante" est particulièrement ressentie par les observateurs lorsque le prévenu est français d'origine étrangère ou étranger installé depuis longtemps sur le sol français : "Ils semblent coupables aux yeux des magistrats, en plus du délit commis, de ne pas être intégrés à la société dans laquelle ils vivent", souligne l'étude.

(Sources : Sylvia Zappi, *Le Monde*, 30 janvier 2004)

Q1 – Qu'est que la *stigmatisation sociale* ? Donnez un exemple.

.....

Q2 – Que peut provoquer ce phénomène de stigmatisation ?

.....

Q3 – En quoi cette stigmatisation peut influencer les statistiques de la délinquance ?

➤

.....

➤

.....

Q4 – Quel type de délinquance ce type d'analyse peut-il expliquer ?

.....

.....

.....

c) – Une stratégie d'acteurs

1 – Dès lors que la déviance est conçue en termes de rapports entre moyens et fins, on n'a qu'un pas de plus à faire pour l'assimiler à une action rationnelle. Mais comment s'y résigner quand on songe à tous ces déviants qui s'acharnent à faire leur propre malheur ? Si le concept de rationalité peut nous être d'une quelconque utilité, ce n'est que dans un cadre soigneusement délimité.

Partons d'une affirmation qui ne devrait pas poser de difficulté : un acte déviant, comme tout autre acte intentionnel est une tentative pour améliorer la situation de son auteur. Celui-ci s'efforce de remplacer un état de choses qui le satisfait moins par un état qui devrait le satisfaire davantage. Pour y arriver, il déploiera une certaine activité intellectuelle. Celle-ci sera conçue en termes de rationalité subjective. Il ne s'agit donc pas de prétendre que le déviant choisit les moyens objectivement les meilleurs pour réaliser ses fins. Mieux vaut le considérer comme un être intellectuel actif qui peut fort bien se tromper. Dans le cas des déviants, les possibilités d'erreurs sont considérables parce qu'ils sont confrontés à des situations incertaines. Le cambrioleur qui est sur le point d'entrer par effraction dans une maison doit se résoudre à laisser plusieurs questions sans réponses. Quelle sera l'importance de son butin ? Un voisin est-il en train de l'épier ? Les habitants des lieux reviendront-ils avant qu'il n'ait fini ? Sera-t-il dénoncé par son receleur ? Dans l'incertitude où il se trouve, il devra en rabattre sur les conjonctures et avancer dans le noir. S'il finit par échouer en prison, il ne s'ensuit pas nécessairement que l'acte fût irrationnel. En 1982, seulement 15% des cambriolages connus de la police française furent élucidés. Qui plus est, les chances qu'un cambrioleur soit incarcéré dès sa première condamnation sont très minces. A en juger par les risques encourus, quelqu'un a de "bonnes raisons" de commettre des vols dans les domiciles.

Cependant, une raison qui vaut dans l'immédiat ne tient pas toujours à long terme. La plupart des délits contre les biens font réaliser à leurs auteurs d'intéressants bénéfices au prix d'efforts à peu près nuls. Ce n'est que plus tard et à la longue que les voleurs finissent par payer. Car, à cause des risques cumulatifs de l'arrestation liés à la commission d'un grand nombre de délits, la plupart des délinquants chroniques ont très souvent un horizon temporel étroit ; ils ont tendance à se fixer dans le moment présent ; ils tiennent assez peu compte des conséquences lointaines de leurs actes et ils manquent de persévérance.

(Source : Maurice Cusson, "La déviance" in *Traité de sociologie*, PUF 1992)

2 – On prend appui sur la théorie des opportunités selon laquelle la fréquence des vols est fonction des circonstances matérielles favorables à leur exécution. On en déduit que le nombre de délits contre les biens augmente quand les cibles pouvant intéresser les voleurs virtuels deviennent plus nombreuses, plus accessibles et plus vulnérables. [...]

- Plus une économie produit des biens durables, plus elle accroît le nombre des objets susceptibles d'intéresser les voleurs potentiels. [...]
- Tout au long de cette seconde moitié du XXe siècle, la taille des ménages a eu tendance à diminuer, le nombre des logis occupés par une seule personne a augmenté, les femmes travaillant de plus en plus à l'extérieur, et les familles passent plus de temps dans leur résidence secondaire. Résultat : les logis sont laissés inoccupés et sans surveillance durant plus longtemps. [...]
- Finalement, l'activité commerciale et financière connut une forte expansion après la Seconde Guerre mondiale. Les petits commerces, les grandes surfaces et les succursales bancaires se sont multipliés, ce qui rapprochait les délinquants de leur cible. Bref, la croissance économique et les modifications des habitudes de vie ont produit un effet pervers : les occasions de vol sont devenues plus nombreuses, exerçant une pression à la hausse sur les taux de délinquance contre les biens.

(Source : Maurice Cusson, *La déviance*, *Traité de sociologie*, PUF 1992)

3 – taux d'élucidation de quelques délits et crimes (en %)

	1974	1979	1989	1994	1999	2009
Cambriolage	17	17	15	13	9	9,5
Vols d'automobile	11	11	12	10	11	9,6
Dégradations, destructions	23	21	18	13	12	23,2
Homicides	84	82	85	82	80	82,2

(Sources : Ministère de l'intérieur, www.interieur.fr/stats/police/ 2011)

Q1 – Comment Maurice Cusson interprète-t-il le comportement d'un délinquant ?

.....
.....
.....

Q2 – Quels sont les éléments qui peuvent inciter un individu à commettre un vol ?

-
-
-

Q3 – Pourquoi le contexte social a-t-il pu favoriser la délinquance ?

.....
.....

Q4 – Au regard des taux d'élucidation des délits, le comportement du délinquant est-il justifié ?

.....
.....

Q5 – Quelle est la meilleure façon de lutter contre la délinquance dans cette perspective ?

-
-

